



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 8 mai 2018, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelques vingt personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 3 par le maire Jonathan Lapierre.

**R1805-1134**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par M. Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 10 et 17 avril 2018
- 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 avril 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

- 7.1 Administration
  - 7.1.1 Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
  - 7.1.2 Proclamation de la semaine de la santé mentale
- 7.2 Finances
  - 7.2.1 Financement du projet de réaménagement de la route 199 (CAM – FAT) – Règlement n° 2009-06 – Appropriation des surplus dette d'aqueduc et dette d'égout
  - 7.2.2 Appropriation de surplus dette égout – Travaux supplémentaires – Programme TECQ
  - 7.2.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2017
  - 7.2.4 Création d'un excédent affecté à la planification de projets
  - 7.2.5 Émission d'obligations (5 151 000 \$) – Concordance et courte échéance – Refinancement des règlements n<sup>os</sup> 2005-12, 2005-17, A-2010-04, 2010-18, 2013-07, 2012-14, 2012-11, 2012-10, 2009-08, 2007-02, 2005-19 – Nouveau financement des règlements n<sup>os</sup> A-2010-04, 2016-07, 2017-11, 2017-08, 2005-07 et 2013-11
  - 7.2.6 Émission d'obligations (5 151 000 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements n<sup>os</sup> 2005-12, 2005-17, A-2010-04, 2010-18, 2013-07, 2012-14, 2012-11, 2012-10, 2009-08, 2007-02, 2005-19 – Nouveau financement des règlements n<sup>os</sup> A-2010-04, 2016-07, 2017-11, 2017-08, 2005-07 et 2013-11
  - 7.2.7 Frais d'émission d'obligations (5 151 000 \$) – Refinancement des règlements n<sup>os</sup> 2005-12, 2005-17, A-2010-04, 2010-18, 2013-07, 2012-14, 2012-11, 2012-10, 2009-08, 2007-02, 2005-19 – Nouveau financement des règlements n<sup>os</sup> A-2010-04, 2016-07, 2017-11, 2017-08, 2005-07 et 2013-11
- 7.3 Ressources humaines
  - 7.3.1 Embauche de personnel – Inspecteur municipal en bâtiment et en environnement – Poste temporaire à temps complet
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
  - 7.4.1 Demande de municipalisation d'allées privées existantes – Allée Jeffrey-Gaudet et allée des Treize – Mandat de services professionnels – Étude des coûts de réfection et de mise aux normes
  - 7.4.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2018-2019



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
  - 7.6.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 24 avril 2018
  - 7.6.2 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 475, chemin de La Martinique – Village de L'Étang-du-Nord
  - 7.6.3 Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 166, chemin de Plaisance – Village de Cap-aux-Meules
  - 7.6.4 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 204, chemin Principal – Village de Cap-aux-Meules
  - 7.6.5 Demande d'usage conditionnel – Propriétaire de l'immeuble sis au 354, chemin de la Dune-du-Sud – Village de Havre-aux-Maisons
  - 7.6.6 Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA – Rénovation d'un bâtiment commercial – 969, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
  - 7.6.7 Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA – Rénovation d'un bâtiment commercial – 985, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
  - 7.6.8 Entente hors Cour entre le propriétaire de la résidence sise au 60, chemin du Moulin, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 7.7 Développement du milieu et des communications
- 7.8 Loisirs, culture et vie communautaire
  - 7.8.1 Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – MADA
  - 7.8.2 Demande de financement – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques autonomes – Ministère de la Culture et des Communications du Québec – Bibliothèque Jean-Lapierre
  - 7.8.3 Autorisation de signature – Transaction et quittance – C.R.S.B.P. de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine c. Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Facture annuelle pour l'année 2017 concernant les bibliothèques de Grande-Entrée, Fatima et Havre-Aubert
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
  - 7.9.1 Autorisation de signature du contrat de construction – Centre multisport à deux glaces



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

- 7.10 Réglementation municipale
- 7.10.1 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 130 555 \$ et autorisant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Sentier du village de Havre-aux-Maisons, le chemin du Moulin et l'allée Jérôme du village de L'Étang-du-Nord
- 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° 2018-06 décrétant une dépense et un emprunt de 130 555 \$ et autorisant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Sentier du village de Havre-aux-Maisons, le chemin du Moulin et l'allée Jérôme du village de L'Étang-du-Nord
- 7.10.3 Avis de motion – Règlement concernant les nuisances
- 7.10.4 Dépôt du projet de règlement n° 2018-07 concernant les nuisances
- 7.10.5 Avis de motion – Règlement régissant la tenue d'événements publics extérieurs sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 7.10.6 Dépôt du projet de règlement n° 2018-08 régissant la tenue d'événements publics extérieurs sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 7.10.7 Avis de motion – Règlement régissant les feux extérieurs
- 7.10.8 Dépôt du projet de règlement n°2018-09 régissant les feux extérieurs
- 7.10.9 Adoption du Règlement n° 2018-05 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 858 209 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

R1805-1135

#### **Approbaton des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 10 et 17 avril 2018**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 10 avril 2018 et 17 avril 2018.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

il est résolu à l'unanimité des conseillers présents  
d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

**R1805-1136**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 avril 2018**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 avril 2018.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

**R1805-1137**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 28 mars au 24 avril 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 022 441,56 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **ADMINISTRATION**

**R1805-1138**

### **Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes**

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine procédera, le mercredi 4 juillet prochain, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le directeur général, Serge Rochon, soit mandaté pour agir, au nom du conseil municipal lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et, qu'à cet effet, il soit autorisé à se porter au besoin acquéreur de tout immeuble mis en vente, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

**R1805-1139**

### **Proclamation de la semaine de la santé mentale**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le thème *Agir pour donner du sens* vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale »;

qu'il invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce : *Agir pour donner du sens*.

### **FINANCES**

**R1805-1140**

### **Financement du projet de réaménagement de la route 199 (CAM – FAT) – Règlement n° 2009-06 – Appropriation des surplus dette d'aqueduc et dette d'égout**

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2018, la Municipalité a reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) un document faisant état du traitement de la réclamation finale, dans le cadre du programme



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), pour le projet de réaménagement de la route 199 – Cap-aux-Meules et Fatima (dossier n° 555047);

CONSIDÉRANT QU' au final, le coût total admissible du projet s'est avéré plus bas que ce qui était prévu au départ et que l'aide financière accordée par le ministère doit être ajustée en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement d'emprunt n° 2009-06 relativement au financement de ce projet et que le Service des finances a comptabilisé les versements annuels du MAMOT comme subventions à recevoir au cours des années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de radier, au 31 décembre 2017, la somme de 218 106 \$ de subvention à recevoir et de rembourser 10 448 \$ reçus en trop;

CONSIDÉRANT QU' il est également nécessaire de régulariser le budget 2018 et, conséquemment, radier un montant de 36 316 \$ de subvention à recevoir;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil approprie 264 870 \$ provenant du surplus dette aqueduc et du surplus dette d'égout.

La répartition de cette somme est conforme à celle du projet et se détaille comme suit :

- 36 % (aqueduc) correspondant à 95 353 \$ (82 279 \$ + 13 074 \$) provenant du surplus dette aqueduc
- et 64 % (égout) correspondant à 169 517 \$ (146 275 \$ + 23 242 \$) provenant du surplus dette d'égout.

R1805-1141

### Appropriation de surplus dette égout – Travaux supplémentaires – Programme TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité effectue actuellement des travaux de réfection dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires doivent être effectués afin d'assurer la pérennité des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer le financement de dépenses relatives aux travaux supplémentaires



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

de réfection des stations de pompage du réseau d'égout totalisant la somme de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT le surplus accumulé d'égout fonctionnement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des finances à l'effet d'approprier une partie de ce surplus aux fins du paiement de ces dépenses plutôt que de procéder par emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise l'appropriation de 200 000 \$ provenant du surplus accumulé pour le fonctionnement d'égout au paiement des dépenses engagées dans le cadre des travaux précédemment mentionnés.

**R1805-1142**

### **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2017**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 143 720 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine atteste de la véracité des frais encourus, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

**R1805-1143**

### **Création d'un excédent affecté à la planification de projets**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité cumule un excédent de fonctionnement non affecté;





## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mettre en place un mode de financement pour la planification de projets;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut affecter une partie ou la totalité de l'excédent à des fins particulières;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise l'affectation de 70 000 \$, provenant de l'excédent non affecté, à la création d'un excédent affecté à la planification de projets.

R1805-1144

**Émission d'obligations (5 151 000 \$) – Concordance et courte échéance – Refinancement des règlements n<sup>os</sup> 2005-12, 2005-17, A-2010-04, 2010-18, 2013-07, 2012-14, 2012-11, 2012-10, 2009-08, 2007-02, 2005-19 – Nouveau financement des règlements n<sup>os</sup> A-2010-04, 2016-07, 2017-11, 2017-08, 2005-07 et 2013-11**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, réalisée le 22 mai 2018, pour un montant total de 5 151 000 \$ réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéros :	Pour un montant de :
2005-12	32 700 \$
2005-17	412 800 \$
A-2010-04	130 700 \$
2010-18	285 400 \$
2013-07	714 000 \$
2012-14	204 200 \$
2012-11	88 400 \$
2012-10	49 500 \$
2009-08	80 400 \$
2007-02	54 500 \$
2005-19	983 600 \$
2005-19	51 700 \$
A-2010-04	40 000 \$
2012-14	350 200 \$
2012-14	325 900 \$
A-2010-04	493 880 \$
A-2010-04	75 970 \$



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

N° de résolution  
ou annotation

2016-07	500 000 \$
2017-11	100 000 \$
2017-08	90 100 \$
2005-07	53 000 \$
2013-11	34 050 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2005-12, 2005-17, 2010-18, 2013-07, 2012-14, 2007-02, 2005-19, A-2010-04, 2016-07, 2017-11, 2017-08, 2005-07 et 2013-11, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 mai 2018;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice des finances à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

N° de résolution  
ou annotation

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse populaire Desjardins des Ramées  
1278, chemin de La Vernière  
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3E6

que les obligations soient signées par le maire, Jonathan Lapierre, et la directrice des finances, Danielle Hubert. La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2005-12, 2005-17, 2010-18, 2013-07, 2012-14, 2007-02, 2005-19, A-2010-04, 2016-07, 2017-11, 2017-08, 2005-07 et 2013-11 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 mai 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

R1805-1145

**Émission d'obligations (5 151 000 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements n<sup>os</sup> 2005-12, 2005-17, A-2010-04, 2010-18, 2013-07, 2012-14, 2012-11, 2012-10, 2009-08, 2007-02, 2005-19 – Nouveau financement des règlements n<sup>os</sup> A-2010-04, 2016-07, 2017-11, 2017-08, 2005-07 et 2013-11**

### Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	8 mai 2018	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,6475 %
Montant :	5 151 000 \$	Date d'émission :	22 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2005-12, 2005-17, A-2010-04, 2010-18, 2013-07, 2012-14, 2012-11, 2012-10, 2009-08, 2007-02, 2005-19, 2016-07, 2017-11, 2017-08, 2005-07 et 2013-11, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 mai 2018, au montant de 5 151 000 \$;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

### 1 - CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE

398 000 \$	2,00000 %
410 000 \$	2,25000 %
422 000 \$	2,45000 %
434 000 \$	2,60000 %
3 487 000 \$	2,70000 %

Prix : 98,81400 Coût réel : 2,94950 %

### 2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

398 000 \$	2,00000 %
410 000 \$	2,25000 %
422 000 \$	2,35000 %
434 000 \$	2,55000 %
3 487 000 \$	2,70000 %

Prix : 98,68000 Coût réel : 2,97398 %

### 3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

398 000 \$	2,00000 %
410 000 \$	2,25000 %
422 000 \$	2,40000 %
434 000 \$	2,55000 %
3 487 000 \$	2,75000 %

Prix : 98,84260 Coût réel : 2,97534 %

### 4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

398 000 \$	2,00000 %
410 000 \$	2,25000 %
422 000 \$	2,45000 %
434 000 \$	2,60000 %
3 487 000 \$	2,75000 %

Prix : 98,74400 Coût réel : 3,00788 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

que l'émission d'obligations au montant de 5 151 000 \$ de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine soit adjugée à la firme CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE;

que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice des finances à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

que le maire, Jonathan Lapierre, et la directrice des finances, Danielle Hubert, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

R1805-1146

**Frais d'émission d'obligations (5 151 000 \$) – Refinancement des règlements n<sup>os</sup> 2005-12, 2005-17, A-2010-04, 2010-18, 2013-07, 2012-14, 2012-11, 2012-10, 2009-08, 2007-02, 2005-19 – Nouveau financement des règlements n<sup>os</sup> A-2010-04, 2016-07, 2017-11, 2017-08, 2005-07 et 2013-11**

CONSIDÉRANT l'émission d'emprunt relative au refinancement des règlements n<sup>os</sup> 2005-12, 2005-17, A-2010-04, 2010-18, 2013-07, 2012-14, 2012-11, 2012-10, 2009-08, 2007-02, 2005-19 et au nouveau financement des règlements n<sup>os</sup> A-2010-04, 2016-07, 2017-11, 2017-08, 2005-07 et 2013-11;

CONSIDÉRANT les frais reliés au renouvellement de ces emprunts;

CONSIDÉRANT QU' en toute équité, ces dépenses doivent être imputées aux contribuables des secteurs bénéficiant des travaux réalisés grâce à ces emprunts;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

que les frais encourus aux fins de cette émission d'emprunt par obligations soient assumés par chacun des secteurs visés par ces travaux, et, qu'à cette fin, le surplus de la dette respective de chacun de ces emprunts soit approprié à ces frais d'émission.

### RESSOURCES HUMAINES

R1805-1147

#### Embauche de personnel – Inspecteur municipal en bâtiment et en environnement – Poste temporaire à temps complet

Le 21 février dernier, le Service des ressources humaines a procédé à un appel de candidatures par affichage interne et externe d'un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, temporaire à temps complet, pour palier le remplacement d'un congé sans solde d'un an. Parmi les onze offres reçues, quatre candidats ont été convoqués en entrevue.

Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de madame Nancy Arseneau au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de madame Nancy Arseneau au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

### SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1805-1148

#### Demande de municipalisation d'allées privées existantes – Allée Jeffrey-Gaudet et allée des Treize – Mandat de services professionnels – Étude des coûts de réfection et de mise aux normes

CONSIDÉRANT QUE les résidents des immeubles bornant l'allée Jeffrey-Gaudet et de l'allée des Treize, du village de L'Étang-du-Nord, ont déposé une demande de municipalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée en 2009, d'une « Politique pour la municipalisation d'une rue privée existante »;

CONSIDÉRANT QUE conformément à cette politique, les propriétaires bornant à la rue doivent soumettre au conseil municipal une demande signifiant leur intérêt ainsi que leur engagement à défrayer les coûts reliés à la municipalisation de cette rue;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et les réseaux publics a procédé à l'analyse de cette demande en s'appuyant sur les critères de la politique;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la directrice des services techniques, Caroline Richard, soit autorisée à mandater une firme de professionnels pour la réalisation d'une étude des coûts relative aux travaux de réfection et de mise aux normes des allées Jeffrey-Gaudet et des Treize;

que les frais inhérents à cette étude soient à la charge des demandeurs.

**R1805-1149**

### **Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit réaliser divers travaux de voirie et d'asphaltage dans le cadre du programme d'aide à la voirie local;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des services techniques et des réseaux publics doit présenter le formulaire de demande de subvention pour l'exercice financier 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à soumettre au député provincial, Germain Chevarie, une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis à cette fin.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

**R1805-1150**

### **Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 24 avril 2018**

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement tenue le 24 avril 2018.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 24 avril dernier.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

N° de résolution  
ou annotation

**R1805-1151**

### **Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 475, chemin de La Martinique – Village de L'Étang-du-Nord**

La propriétaire de la résidence sise au 475, chemin de La Martinique, du village de L'Étang-du-Nord, souhaite procéder à la construction d'un bâtiment secondaire. Or, à la lumière des informations fournies par la propriétaire, ce bâtiment empiéterait dans la marge latérale.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment secondaire situé à 0,3 mètre de la ligne de lot latérale alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 2 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la propriété n'offre aucune autre possibilité d'emplacement pour un bâtiment secondaire;

CONSIDÉRANT QUE cette implantation n'est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 24 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans *L'Info-municipale*, en date du 23 avril 2018, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de reconnaître comme étant conforme un bâtiment secondaire situé à 0,3 mètre de la marge latérale, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

**R1805-1152**

### **Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 166, chemin de Plaisance – Village de Cap-aux-Meules**

Les propriétaires de la résidence sise au 166, chemin de Plaisance, du village de Cap-aux-Meules, souhaitent construire un bâtiment secondaire dont l'implantation contrevient le règlement de zonage actuellement en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme conforme un bâtiment empiétant, en partie, dans la cour latérale alors qu'en raison de sa superficie, le bâtiment secondaire devrait être implanté en totalité dans la cour arrière.





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment secondaire à l'endroit proposé briserait l'équilibre du cadre bâti existant de la propriété ainsi que du voisinage;

CONSIDÉRANT QU' en réduisant de quelque peu la superficie du bâtiment proposé, les propriétaires pourraient se conformer à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et la recommandation négative faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 24 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans *L'Info-municipale*, en date du 23 avril 2018, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de refuser l'implantation d'un bâtiment secondaire de plus de 37 m<sup>2</sup> empiétant dans la cour latérale, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement;

d'inviter les propriétaires à revoir leur projet en visant une implantation conforme de leur bâtiment.

**R1805-1153**

### **Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 204, chemin Principal – Village de Cap-aux-Meules**

Le propriétaire de la résidence sise au 204, chemin Principal, du village de Cap-aux-Meules, souhaite procéder à des travaux d'agrandissement sur la face arrière de son bâtiment principal. Or, à la lumière des informations fournies par le propriétaire, cette annexe empiéterait dans la marge arrière.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment principal situé à 4,5 mètres de la ligne de lot arrière alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 7,5 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette implantation n'est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 24 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans *L'Info-municipale*, en date du le 23 avril 2018, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de reconnaître comme conforme un bâtiment principal situé à 4,5 mètres de la ligne arrière.

**R1805-1154**

### **Demande d'usage conditionnel – Propriétaire de l'immeuble sis au 354, chemin de la Dune-du-Sud – Village de Havre-aux-Maisons**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du bâtiment sis au 354, chemin de la Dune-du-Sud, dans le village de Havre-aux-Maisons, a déposé une demande relative aux usages conditionnels en vue d'implanter un nouveau bâtiment accessoire à son commerce;

CONSIDÉRANT QUE pour être acceptée, cette demande doit remplir un certain nombre de critères d'admissibilité que sont la démonstration d'un droit acquis, l'apparence architecturale et l'amélioration de la situation du point de vue des nuisances générées par cet usage sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE un avis a été publié dans *L'Info-municipale*, en date du 23 avril 2018, voulant que le conseil statue sur cette demande d'usage conditionnel lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement est d'avis que ce projet répond aux objectifs et aux critères prévus au règlement sur les usages conditionnels et la recommandation positive faite à l'égard de ce projet lors de sa séance tenue le 24 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver la demande d'usage conditionnel déposée par le propriétaire de l'immeuble sis au 354, chemin la Dune-du-Sud, du village de Havre-aux-Maisons, et d'autoriser la délivrance d'un permis relativement à ce projet.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

N° de résolution  
ou annotation

**R1805-1155**

**Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA –  
Rénovation d'un bâtiment commercial – 969, chemin de La Grave –  
Village de L'Île-du-Havre-Aubert**

Les propriétaires de l'immeuble sis au 969, chemin de La Grave, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, ont déposé une demande d'approbation de travaux relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au Règlement n° 2013-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale du site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement a procédé à l'analyse de ce projet de rénovation lors de sa séance tenue le 24 avril 2018 et la recommandation positive émise à l'égard de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement et, de ce fait, approuve le projet de rénovation tel qu'il a été déposé par les propriétaires du bâtiment sis au 969, chemin de La Grave, conformément aux dispositions du règlement n° 2013-05.

**R1805-1156**

**Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA –  
Rénovation d'un bâtiment commercial – 985, chemin de La Grave –  
Village de L'Île-du-Havre-Aubert**

Les propriétaires de l'immeuble sis au 985, chemin de La Grave, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, ont déposé une demande d'approbation de travaux relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au Règlement n° 2013-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale du site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT QU' le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement a procédé à l'analyse de ce projet de rénovation lors de sa séance tenue le 24 avril 2018 et la recommandation positive émise à l'égard de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement et, de ce fait, approuve le projet de rénovation tel qu'il a été déposé par les propriétaires du bâtiment commercial sis au 985, chemin de La Grave, conformément aux dispositions du règlement n° 2013-05.

**R1805-1157**

### **Entente hors Cour entre le propriétaire de la résidence sise au 60, chemin du Moulin, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du bâtiment sis au 60, chemin du Moulin, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, a réalisé des travaux sans permis et non conformes à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire propose une entente hors Cour dont le contenu est à la satisfaction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette entente oblige le propriétaire à apporter les correctifs requis en évitant la tenue d'une procédure judiciaire potentiellement longue et coûteuse pour les deux parties;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise le maire, Jonathan Lapierre, et le directeur général, Serge Rochon, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente proposée par le propriétaire, laquelle entente a déjà été signée par ce dernier en date du 19 avril 2018.

### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**R1805-1158**

### **Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – MADA**

CONSIDÉRANT QU' en mars dernier, le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine procédait à l'adoption de la Politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite favoriser un vieillissement actif et sécuritaire de nos aînés par la réalisation de projets d'infrastructures municipales;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible au programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) visant à aider au financement de travaux de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser la présentation des projets suivants dans le cadre du programme PIQM-MADA :

- Aménagement de couloirs de sécurité pour les aînés
- Amélioration de l'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux
- Équipements et contrôles CVAC pour la tenue d'activités
- Sécuriser le sentier du littoral et y aménager des aires de repos

de s'engager à payer la part des coûts d'exploitation continus de la Municipalité pour ces projets;

d'autoriser le directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, ou le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis à cette fin.

**R1805-1159**

### **Demande de financement – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques autonomes – Ministère de la Culture et des Communications du Québec – Bibliothèque Jean-Lapierre**

CONSIDÉRANT la reconnaissance du statut de la Bibliothèque Jean-Lapierre à titre de bibliothèque publique autonome (BPA) pour les Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE ce statut rend admissible la Bibliothèque Jean-Lapierre aux appels de projets du ministère de la Culture et des Communications du Québec relativement au développement des collections par un soutien financier aux acquisitions;

CONSIDÉRANT QU' une somme de 25 000 \$ a été budgétée en 2018 pour l'acquisition de livres, et que ce montant s'inscrit comme mise de fonds investie par la Municipalité dans l'appel de projets de cette année;

CONSIDÉRANT QUE les sommes économisées grâce à ce soutien financier serviront au développement des services de proximité et d'animation de la bibliothèque;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE le projet dans son ensemble vise à faire bénéficier le plus grand nombre de citoyens des services offerts par la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser la régisseuse de la culture, du patrimoine et des bibliothèques, Gabrielle Leblanc, à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité, une demande de financement auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'appel de projets 2018 relativement au développement de la collection de livres de la Bibliothèque Jean-Lapierre.

R1805-1160

**Autorisation de signature – Transaction et quittance – C.R.S.B.P. de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine c. Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Facture annuelle pour l'année 2017 concernant les bibliothèques de Grande-Entrée, Fatima et Havre-Aubert**

CONSIDÉRANT la mise en demeure du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine inc. transmise à la Municipalité et datée du 13 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE toutes les parties désirent régler hors Cour le présent litige suivant les termes du projet de transaction et quittance versé aux archives de la Municipalité pour éviter les frais d'un litige judiciaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil entérine la transaction et quittance intervenue entre les parties concernant le litige avec le C.R.S.P.B.;

que le conseil autorise donc la conclusion de la transaction et quittance selon les modalités qui y sont prévues;

que le conseil autorise le maire, Jonathan Lapierre, et le directeur général, Serge Rochon, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine la transaction et quittance et à prendre les mesures requises pour y donner suite.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

### **SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS**

**R1805-1161**

#### **Autorisation de signature du contrat de construction – Centre multisport à deux glaces**

CONSIDÉRANT l'adoption d'une résolution, le 19 décembre 2017, relative à l'octroi de contrat de construction du centre multisport à deux glaces au consortium Honco bâtiments d'acier et LFG Construction;

CONSIDÉRANT QUE les conditions liées à l'octroi du contrat ont été levées;

CONSIDÉRANT QU' un projet de contrat a été présenté à la Municipalité par le consortium et qu'il respecte les attentes municipales et les dispositions du devis;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de mandater le maire, Jonathan Lapierre, et le greffier, Jean-Yves Lebreux, à signer, pour et nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le contrat de construction d'un centre multisport à deux glaces, suivant les plans et devis et la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres n° AO-284, avec le consortium Honco bâtiments d'acier et LFG Construction.

### **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

**R1805-1162**

#### **Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 130 555 \$ et autorisant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Sentier du village de Havre-aux-Maisons, le chemin du Moulin et l'allée Jérôme du village de L'Étang-du-Nord**

Le conseiller, M. Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 130 555 \$ et autorisant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Sentier du village de Havre-aux-Maisons, le chemin du Moulin et l'allée Jérôme du village de L'Étang-du-Nord.

**R1805-1163**

#### **Dépôt du projet de règlement n° 2018-06 décrétant une dépense et un emprunt de 130 555 \$ et autorisant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Sentier du village de Havre-aux-Maisons, le chemin du Moulin et l'allée Jérôme du village de L'Étang-du-Nord**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de citoyens qui souhaitent que la Municipalité procède à des travaux d'asphaltage sur le chemin du Sentier du village de Havre-aux-Maisons ainsi que sur le chemin du Moulin et l'allée Jérôme du village de



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

L'Étang-du-Nord, conformément à la Politique en matière d'asphaltage des chemins municipaux adoptée le 10 avril dernier;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2018-06 séance tenante.

**R1805-1164**

### **Avis de motion – Règlement concernant les nuisances**

Le conseiller, M. Roger Chevarie, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement concernant les nuisances.

**R1805-1165**

### **Dépôt du projet de règlement n° 2018-07 concernant les nuisances**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite actualiser son règlement sur les nuisances et prévoir entre autres une disposition relative aux cabanes utilisées lors de la pêche sportive;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2018-07 séance tenante.





## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

N° de résolution  
ou annotation

**R1805-1166**

### **Avis de motion – Règlement régissant la tenue d'événements publics extérieurs sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine**

Le conseiller, M. Jean-Philippe Déraspe, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement régissant la tenue d'événements publics extérieurs sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

**R1805-1167**

### **Dépôt du projet de règlement n° 2018-08 régissant la tenue d'événements publics extérieurs sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'adopter un règlement régissant la tenue d'événements publics extérieurs sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2018-08 séance tenante.

**R1805-1168**

### **Avis de motion – Règlement régissant les feux extérieurs**

Le conseiller, M. Benoit Arseneau, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement régissant les feux extérieurs .

**R1805-1169**

### **Dépôt du projet de règlement n°2018-09 régissant les feux extérieurs**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite actualiser son règlement sur les feux extérieurs;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2018-09 séance tenante.

R1805-1170

**Adoption du Règlement n° 2018-05 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 858 209 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

ATTENDU QUE le conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine prévoit réaliser des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal;

ATTENDU QU' il est nécessaire de contracter un emprunt pour le financement de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 avril 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2018-05 intitulé « Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 858 209 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Sentier du littoral – Érosion – Si des interventions sont prévues pour rendre le sentier sécuritaire pour les utilisateurs
- ❖ Travaux routiers annuels – Désire connaître la période de l'année où le conseil procède à leur planification
- ❖ Précisions demandées au sujet d'un éventuel projet d'aménagement de trottoirs près de l'école secondaire et le campus des Îles
- ❖ Entente hors Cour – Frais occasionnés pour faire respecter la réglementation municipale
- ❖ Services sanitaires en période estivale – Souhaite l'installation de toilettes à compost publiques – Sites d'intérêt touristique et plages
- ❖ Aréna Wendell-Chiasson – Mandat de conception et programmation architecturale donné par le comité exécutif
- ❖ Sensibilise le conseil à la mise en place de programme de mise en valeur – Initiatives citoyennes
- ❖ Questionnement au sujet des demandes de municipalisation de chemins privés – Si la Municipalité a avantage à prendre à sa charge des rues et allées aménagées par des promoteurs privés
- ❖ Implantation d'éoliennes – Affirme son opposition au projet – Danger pour les oiseaux et impact sur le paysage

R1805-1171

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 21 h 42.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier